



Nations Unies

LES JEUNES EN TUNISIE

LISTE DES Abréviations

ANFP	Agence Nationale de Formation Professionnelle.
ATL –MST SIDA	Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le Sida
ATPF	Association Tunisienne de Planning Familial.
BIT	Bureau International du Travail
CAPES	Certificat d’Aptitude à l’Enseignement Secondaire
CEC-BEC	Cellule d’Ecoute et de Conseil – Bureau d’Ecoute et de Conseil
CIDE	Convention Internationale des Droits de l’Enfant
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNMCU	Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire.
CPE	Code de Protection de l’Enfant
DPE	Délégué à la Protection de l’Enfant
EB	Enseignement de Base
FONAPRA	Fonds National de Promotion de l’Artisanat
FP	Formation Professionnelle
IEC	Information et Education Communautaire
INS	Institut National de Statistiques
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
MFPE	Ministère de la Formation Professionnelle et de l’Emploi
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OEQ	Observatoire de l’Emploi et des Qualifications
ONFP	Office National de la Famille et de la Population
PEP	Programme d’Education Prioritaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNA	Programme National d’Alphabétisation
SR	Santé Reproductive
VIH	Virus d’Immuno Déficience Humaine
UNFT	Union Nationale de la Femme Tunisienne

AVANT-PROPOS

La présente publication «les jeunes en Tunisie» a été réalisée par le système des Nations Unies en Tunisie. Son objectif est de permettre l'information et la communication dans des domaines d'intervention communs à l'ensemble du système des Nations Unies, afin de permettre d'engager un dialogue constructif avec les partenaires nationaux et de mobiliser les différents acteurs du développement pour une réponse adaptée aux besoins spécifiques des jeunes.

«Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies.»

Résumé Synthétique	6
Introduction.....	9
I - Jeunes et Education	12
a) Jeunes et analphabétisme	12
b) Jeunes et scolarisation	13
c) Jeunes et formation professionnelle	16
II – Jeunes et Emploi.....	18
a) Insertion marchande des jeunes dans une économie en transition.....	18
b) Précarité de l’emploi chez les jeunes actifs.....	21
c) Marché de l’emploi : barrière à l’entrée des jeunes.....	22
d) Analyse de l’évolution de l’emploi des jeunes.....	24
III – Jeunes et santé reproductive.....	27
a) Historique de la reproduction en Tunisie.....	27
b) Composantes de la santé reproductive.....	28
c) Structures et services en santé reproductive.....	29
IV – Jeunes et précarité.....	31
a) Profil de la pauvreté	31
b) Pauvreté et précarité de l’emploi des jeunes	31
- Emploi partiel et saisonnier.....	31
- Emploi non protégé.....	32
- Sous emploi des jeunes.....	33
c) Pauvreté et vulnérabilité des jeunes en milieu défavorisé.....	33
- Pauvreté en milieu péri-urbain	33
- Pauvreté en milieu rural dispersé.....	34
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	36
Annexes.....	37

La publication portant sur les jeunes âgés de moins de 30 ans en Tunisie propose un examen de la situation, selon les données disponibles (statistiques, textes officiels, lois, etc...).

Elle traite principalement de trois axes :

- l'éducation,
- l'emploi,
- la santé reproductive.

Le phénomène de la précarité découle logiquement de la situation générale des jeunes et constituera le quatrième axe.

Depuis son indépendance, la Tunisie a accordé une grande importance à la mise en place d'une politique pour les jeunes. Différentes actions et réformes ont été entreprises dans le domaine de l'éducation, plus précisément dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et en matière de formation professionnelle.

Le Programme National de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Abandon scolaire a été conçu afin de préserver les jeunes de toutes formes de marginalisation. Les différentes mesures ont visé à encadrer pédagogiquement et scientifiquement les jeunes, à leur offrir les compétences de base et à développer leurs performances pour préparer leur intégration dans la vie active.

A cet effet, la décentralisation des institutions éducatives n'a cessé de se développer sous forme de création d'écoles, de lycées et d'universités sur tout le territoire du pays. De nouveaux dispositifs humains et matériels ont été mis en place comme le recrutement des enseignants ou l'équipement en matériel informatique.

En dépit d'un taux relativement élevé de scolarisation, l'abandon scolaire des jeunes demeure important. Le problème de la parité en milieu rural subsiste encore, et la situation des jeunes en dehors du système scolaire est précaire dans la mesure où les structures qui se substituent à l'école pour leur donner une formation professionnelle, ne couvrent pas les besoins. La formation professionnelle, par la voie des « écoles de métiers », constitue une seconde chance pour ces jeunes mais elle n'est que partiellement exploitée.

La précarité de cette catégorie de jeunes tend à s'accroître avec le manque d'implication dans la vie publique. Ces jeunes adolescents sont « livrés à la rue » et exposés par conséquent au phénomène de la délinquance.

Il en résulte que leur employabilité est de plus en plus difficile. Les statistiques sur l'insertion marchande des jeunes le confirment. Le faible niveau d'instruction, le manque d'expérience professionnelle, le redéploiement sur le secteur non structuré accentuent la précarité chez cette population jeune. Par ailleurs, il importe de souligner que le manque de réglementation engendre le plus souvent une rémunération faible et une absence de protection des jeunes. On notera également, que les femmes jeunes constituent une grande partie de cette catégorie d'employés affectés par la précarité et la pauvreté dans le secteur non structuré.

Les jeunes diplômés se heurtent également, à un marché de l'emploi qui leur offre peu de chances pour réussir leur insertion marchande, à des modalités de fonctionnement limitées dans le secteur structuré et à un recrutement rendu plus difficile. Le chômage de longue durée et le manque d'expérience constituent des obstacles pour leur employabilité.

Les jeunes de moins de 30 ans sont dans une situation de réelle précarité : en dehors du système éducatif, ils sont exposés à un avenir incertain, et au sein du système éducatif, l'inadaptation du marché de l'emploi avec une formation trop académique les fragilise également. Le développement d'une stratégie adaptée aux besoins spécifiques des jeunes a été mise en place, axée sur une meilleure économie du savoir. Celle-ci se traduit par la reconceptualisation des enseignements et la valorisation des filières techniques courtes, en vue d'assurer une articulation efficace entre le marché de l'emploi et l'école.

Les principales orientations arrêtées par les pouvoirs publics en matière d'éducation et d'emploi des jeunes font aussi référence à la santé reproductive.

Le programme de santé des jeunes mis en œuvre, vise la sensibilisation et la prévention. A cet effet, une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication a été élaborée. Elle consiste à assurer la promotion, auprès des jeunes et des adolescents, d'une éducation sexuelle et comportementale, qui soit consciente et responsable. Le développement du système de santé reproductive, s'est traduit par la généralisation des cellules d'écoute, la multiplication des interventions médicales en milieu scolaire, la gratuité de certains services tels que l'interruption volontaire de grossesse, la création des clubs de santé et d'une consultation d'adolescentologie.

Les centres de médecine scolaire et universitaire sont fréquentés par un nombre croissant de jeunes. Ceci traduit une nouvelle aptitude des jeunes à s'enquérir de leur santé reproductive. Bien que les maladies sexuellement transmissibles (MST) et l'infection par le VIH et le Sida, soient connus des jeunes d'une manière superficielle, les services concernés s'attachent à améliorer leur niveau de connaissance et à leur apporter conseil et écoute en matière de contraception notamment pour pallier un archaïsme social qui affecte principalement le comportement sexuel des filles mais aussi celui des garçons. La priorité dans ce domaine est attribuée à l'équilibre des jeunes qui passe nécessairement par une sexualité consciente, leur permettant d'évoluer au sein d'un contexte socioculturel qui se caractérise par de profondes mutations.

Même si la Tunisie compte parmi les pays dont la politique démographique est relativement la plus avancée en matière de santé reproductive, la tradition arabo-musulmane pourrait bloquer ce processus d'émancipation sexuelle des jeunes. En effet, des connaissances erronées et archaïques persistent encore et ralentissent chez les jeunes, surtout en milieu rural, une prise de conscience en matière de santé reproductive.

En conclusion, il faut retenir que la population jeune, âgée de moins de 30 ans, constitue une part non négligeable de la population vulnérable, affectée par le chômage, la pauvreté, et la délinquance (prostitution clandestine, alcoolisme). De nombreux programmes et projets leur sont adressés de façon spécifique dans les programmations économiques et sociales du pays pour le futur.

Le système des Nations Unies en Tunisie s'est engagé dans un certain nombre d'activités d'information et de communication dans des domaines d'intervention communs à l'ensemble du système des Nations Unies, dans le cadre du mandat qui lui est confié d'assurer le suivi des conférences internationales et des objectifs mondiaux du développement.

Les analyses de situation effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays pour la Tunisie ont souligné l'importance d'accorder une attention particulière à la population jeune (comprise ici comme âgée de moins de 30 ans), qui constitue la majorité de la population.

Les jeunes constituent une population vulnérable, particulièrement affectée par le chômage et la pauvreté. Dans le contexte actuel de libéralisation économique et de compétitivité accrue, de nouvelles exigences d'employabilité s'appliquent pour leur insertion économique, en terme d'alphabétisation, d'éducation et de qualification professionnelles. Par ailleurs, ils sont l'un des moteurs de l'évolution des modes de vie, avec le recul de l'âge au mariage, de nouveaux besoins en matière de santé de la reproduction et de la prévention des maladies infectieuses telles que les MST et/ou le VIH/SIDA.

Partant de ces considérations, le système des Nations Unies a préparé une synthèse de l'étude «les jeunes en Tunisie». Cette synthèse pourra servir de support d'information et de plaidoyer, permettant d'engager un dialogue constructif avec les partenaires nationaux et de mobiliser les différents acteurs du développement pour une réponse adaptée aux besoins spécifiques des jeunes.

La présente étude tente de cerner les principales avancées relatives à l'éducation des jeunes, à leur emploi et à leur santé reproductive. Il ressort des principales actions entreprises un progrès notable et des acquis économiques et sociaux importants. Mais à l'évidence, l'effort est à maintenir, car subsistent encore des difficultés diverses liées en partie :

- à l'abandon scolaire,
- à la formation professionnelle dévaluée,
- à la parité,
- à l'inadéquation de la formation académique avec les exigences du marché de l'emploi,
- au chômage,
- et à la persistance d'un archaïsme social dans le comportement des jeunes qui ne prend pas en compte les nouvelles exigences en matière de santé.

Ces facteurs induisent la précarité qui touche une majorité de jeunes. Celle-ci est parfois alarmante et peut dégénérer en phénomène de paupérisation et de marginalisation qui vient rompre la cohésion et l'équilibre social.

L'analyse de la situation des jeunes en Tunisie, âgés de moins de 30 ans, s'inscrit dans une perspective prospective qui tient en partie à mettre la lumière sur les déficits actuels.

Afin de délimiter les entraves à l'intégration des jeunes dans la société et leur insertion professionnelle, l'effort d'analyse a été centré sur :

- l'éducation,
- les modalités de fonctionnement du marché de l'emploi,
- et enfin sur le système de santé reproductive.

Partant de ces considérations, il importe de souligner que la Tunisie s'est engagée dans une stratégie de développement où les jeunes, capital démographique important, sont une des principales priorités et font l'objet d'une attention importante dans l'organisation politique, économique et sociale.

La dimension « éducation » est une composante essentielle dans la problématique « Jeunes ». Elle intègre d'autres dimensions comme celle de l'insertion socio-économique, l'emploi des jeunes et leur intégration dans la vie active. Elle implique aussi le rapport des jeunes à la culture qui devrait leur procurer une ouverture sur leur environnement et ainsi garantir leur évolution grâce aux nouveautés en matière d'information et de communication.

C'est en ces termes que se pose donc la problématique « Jeunes et Education » en Tunisie.

a) JEUNES ET ANALPHABETISME

La priorité absolue accordée à l'éducation depuis l'indépendance et reconduite au cours de la décennie écoulée, témoigne de la volonté de mettre en place une stratégie de lutte contre l'analphabétisme, en dépit du fait que la politique de l'Etat considère que la seule voie privilégiée pour atteindre cet objectif est l'école qui doit tarir les sources de l'analphabétisme. Cette même politique dont le bilan est relativement positif, aurait besoin d'être matériellement soutenu pour de meilleurs résultats en matière de recul de l'analphabétisme.

L'enquête Population-Emploi 1999*, a relevé que 9,1% de la population âgée de 10 à 20 ans, demeure analphabète. S'il se situe légèrement en deçà de 5% pour les jeunes garçons, le taux dépasse 13% pour les adolescentes et les jeunes filles. C'est surtout en milieu rural que le problème se pose avec une grande acuité :

- plus d'une fille sur quatre est analphabète (27,1%)
- plus d'un garçon sur douze l'est également (8,8%)

C'est dans la région du centre ouest du pays que les taux les plus élevés d'analphabétisme sont enregistrés, soit 15% des enfants de 10 à 14 ans, et plus de 26% pour le groupe d'âge de 15 à 29 ans.

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, une autre priorité a été retenue, celle de l'éducation des adultes. Pour ce faire, plus de deux mille diplômés de l'université ont été recrutés pour assurer les divers enseignements. Le nombre de bénéficiaires de ces programmes est passé d'une moyenne de 17 000 au cours de la période 95-99, à 155 000 en 2001, et les statistiques indiquent que la tranche d'âge des 10 à 29 ans est la principale bénéficiaire de cette politique d'alphabétisation générale.

* Institut National de Statistiques (INS).

Les années 90 représentent un tournant décisif dans la stratégie éducative du pays. La réforme de l'ensemble du système de l'éducation et de la formation s'inscrit dans un vaste Programme National d'Alphabétisation (PNA). Une nouvelle organisation des manuels pédagogiques et de nouveaux modes d'interventions dans le cadre de la formation professionnelle ont été mis en place. La spécificité de ce programme réside dans le fait que la formation professionnelle va être intégrée comme un complément de la formation académique et/ou comme secteur à exploiter et auquel l'Etat a alloué les premiers moyens matériels et financiers.

b) JEUNES ET SCOLARISATION

La scolarisation constitue le second volet de la réforme mise en place dans le cadre du Programme National de l'Alphabétisation. Cette réforme a touché l'ensemble des trois cycles d'enseignement, celui du primaire, celui du secondaire et enfin celui du supérieur.

- Le cycle de l'enseignement de base (EB), dure 9 ans durant lesquels la scolarité est obligatoire. Les six années du primaire et les trois années du premier cycle du secondaire correspondent à un cycle complet. Le diplôme de fin d'études de l'enseignement de base représente la première évaluation pédagogique officielle.
- Le cycle de l'enseignement du secondaire dure quatre ans ; les deux premières années constituent un tronc commun, les deux dernières sont celles de la spécialisation, au cours desquelles les élèves sont orientés selon leurs compétences. Le baccalauréat, diplôme national, permet de clore le cycle de base et le cycle secondaire et permet d'accéder à l'université.
- Le cycle de l'enseignement supérieur offre des cursus assez variables selon les filières. Il existe des filières courtes (2 à 4 ans) et des filières longues (4 ans et plus).

Grâce à un nouvel aménagement des programmes, à la réforme de l'enseignement supérieur, à la mise en place des cycles préparatoires et à la création d'instituts technologiques et de l'école polytechnique, de nouvelles perspectives professionnelles s'ouvrent aux jeunes diplômés.

La nouvelle réorganisation du système éducatif a amélioré le degré de scolarisation des jeunes :

- les taux nets de scolarisation ont atteint 99% pour les enfants de six ans et 92% pour ceux de 6 à 12 ans.
- le redoublement représente environ 9,6% et le taux d'abandon scolaire a représenté 1,9% en 2001.

En trente ans, l'efficacité du système est passée de 33% à 48% pour atteindre 70% avec la réforme des années 90. Cette efficacité s'explique entre autres par les mesures suivantes :

- l'adoption du système (basé sur l'enseignement de base) qui a limité le redoublement,
- la création dès 2001-2002, des classes préparatoires pour les enfants de 5 ans,
- la mise en place du Programme d'Education Prioritaire (PEP) qui apporte une aide et un soutien aux écoles peu performantes (696 écoles et 104 collèges),
- l'approche par projet d'établissements qui tient compte des spécificités propres à chaque établissement pour les intégrer dans une stratégie d'ensemble afin de préparer l'école de demain.

Bien que la réforme de l'enseignement ait amélioré considérablement le taux de scolarisation, l'abandon scolaire demeure élevé dans l'enseignement de base : près du tiers des jeunes de 13 à 19 ans se retrouve hors du circuit scolaire. Pourtant, la loi 65-91 publiée le 29 Juillet 1991, stipule le maintien de l'enfant dans le système scolaire jusqu'à la limite d'âge de 16 ans (cycle de l'enseignement de base), afin qu'il acquière les compétences de base et qu'il développe ses performances intellectuelles et manuelles.

La situation mérite une attention particulière pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'adolescents et de jeunes concernés s'élève à 375 000.

L'hétérogénéité de leur profil permet de les classer en trois principaux groupes :

- a) ceux qui n'ont pas pu intégrer le système scolaire il y a 10 ans ; il s'agit essentiellement de filles, en milieu rural, ou d'enfants handicapés.
- b) ceux qui ont été scolarisés mais n'ont pas bénéficié de la réforme pour être maintenus en milieu scolaire (cas d'abandon scolaire).
- c) enfin ceux concernant les adolescents ayant interrompu leur scolarité au cours du second cycle de l'enseignement de base (taux estimé à 10,1%) ou dans le cycle de secondaire (13,6%), suite à des redoublements répétés et au dépassement de l'âge limite.

Le nombre des abandons atteint 87 000. Il faut signaler que 27 000 seulement d'entre eux sont récupérés par les écoles privées et les écoles de métiers.

En matière de scolarisation des jeunes, on constate que les adolescents restent aujourd'hui en dehors du système scolaire. Ils sont exposés à une marginalisation, qui risque de s'aggraver avec le temps. Ceci donne matière à réflexion pour agir et permettre à ces jeunes de se réinsérer dans la vie active.

D'autres faits méritent d'être signalés, comme la proportion des filles scolarisées qui ne cesse d'augmenter et dont le taux est passé de 44,7% à 51,1%, entre 1990 et 2000.

Le nouveau plan de développement de la scolarisation se caractérise également par une stratégie pour l'école de demain et une meilleure économie du savoir. Ceci explique donc la dynamique de changement observée au sein de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. On citera à cet égard la mise en pratique d'un certain nombre d'activités dans l'enseignement de base telles que :

- l'expérimentation de l'approche par compétence qui sera généralisée d'ici 2005,
- le démarrage de l'enseignement de l'anglais dès la 7ème année de base,
- la consolidation substantielle de l'enseignement de l'informatique. Grâce à des financements de la Banque Mondiale, les collèges, les écoles de métiers et les lycées ont pu être dotés de matériel informatique et connectés au réseau Internet.

- la dynamisation de l'animation culturelle en milieu scolaire, par la création des clubs de théâtre, l'initiation à la chorégraphie et aux arts plastiques, et les clubs de santé qui joueront un rôle majeur dans l'éducation sanitaire des jeunes. En effet, ces derniers pourront participer à des opérations préventives concernant la santé reproductive, le tabagisme, la drogue et l'alcoolisme.

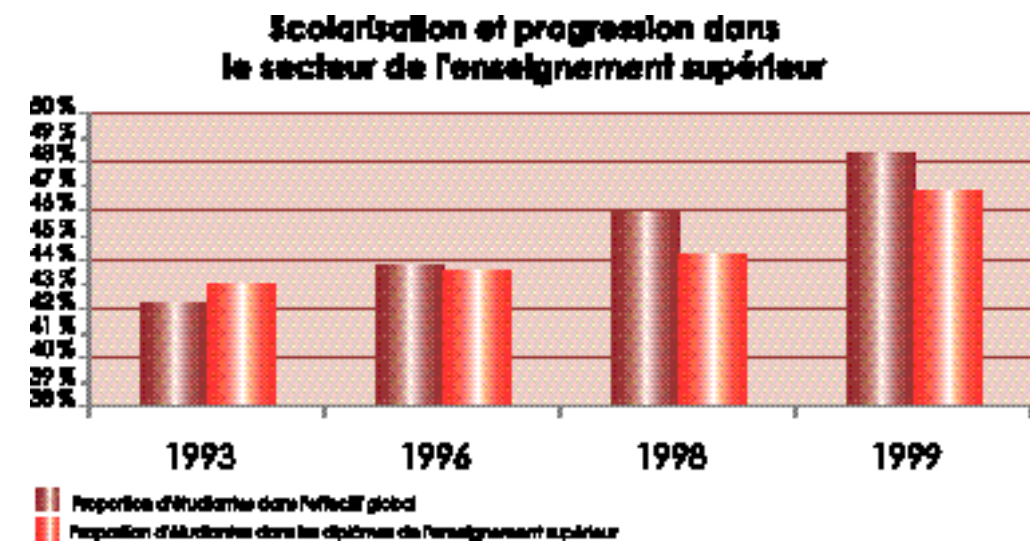
- la mise en place dans les établissements scolaires d'un dispositif de soutien destiné aux élèves en difficulté.

Dans cet esprit, le Programme de l'Action Sociale Scolaire (P.A.S.S.), ainsi que la multiplicité des cellules d'écoute et de conseil, témoignent d'une prise de conscience des institutions concernées face à la situation des jeunes en difficulté. Les efforts déployés par les ministères de l'Education, de la Santé Publique et des Affaires Sociales, sont de nature à confirmer que l'entreprise est lourde et le concours d'autres partenaires aiderait à obtenir des résultats plus performants.

- La mise en place d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAPES) pour plus de professionnalisme dans le corps professoral de l'enseignement secondaire.

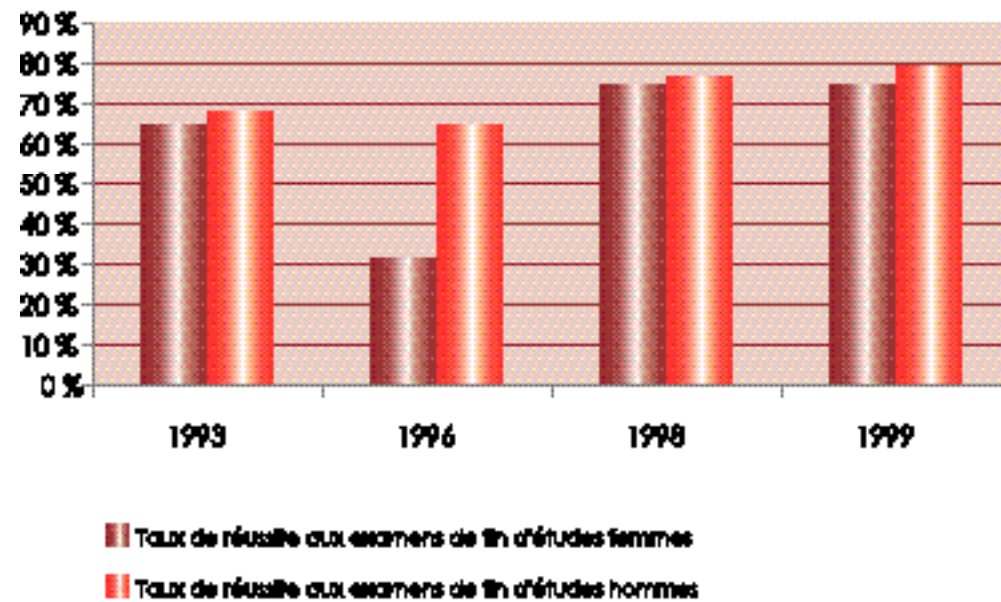
- La suppression récente de l'examen national de fin de l'enseignement de base, remplacé par un système de contrôle continu. Cette mesure a amélioré le taux de passage vers le cycle secondaire et a aidé à réduire la sélectivité du système éducatif, qui a poussé certains adolescents à l'abandon scolaire.

Comme conséquence immédiate de la reconceptualisation et de la réorganisation de l'enseignement primaire-secondaire, le taux brut de la scolarisation dans l'enseignement supérieur est passé de 8,5% en 1990, 13,7% en 1996 et à 24,4% en 2000. La proportion d'étudiantes contribue à cette augmentation dans l'effectif global. De plus, la revalorisation des sections scientifiques et techniques confirme l'orientation stratégique du pays en matière d'éducation et de scolarisation.



Source : Ministère de l'enseignement supérieur - 2000

Réussite aux examens de fin d'études



Source : Ministère de l'enseignement supérieur - 2000

Dans la perspective d'une école de demain intelligente et adaptée au marché du travail, le secteur de l'enseignement supérieur ne cesse de se développer grâce au souci de maintenir la parité hommes-femmes, à l'harmonisation des programmes et à une meilleure articulation entre les secteurs étatique et privé. La part du ministère de l'Enseignement Supérieur dans le budget de fonctionnement des institutions privées est passée de 3,9% en 92 à 5,1% en 2000, ce qui représente 1,4% du PIB.

De plus, le nombre d'institutions universitaires étatiques a doublé en 15 ans, grâce à une politique de décentralisation : il existe sept universités multidisciplinaires réparties dans quinze gouvernorats.

Toutefois, l'articulation de l'enseignement supérieur étatique avec celui du privé est un programme coûteux pour la Tunisie. Le suivi de cette opération, déjà lancée, pourrait être davantage appuyé par un soutien matériel qui doterait le pays de nouvelles structures afin de proposer les conditions matérielles requises pour l'ensemble des étudiants. Il s'agit d'un vaste programme où la Tunisie aurait besoin d'appui pour doter le pays de structures qui permettraient l'accueil des étudiants et la réussite de leur formation initiale en vue de leur intégration dans la vie active.

c) JEUNES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'adoption d'un programme de formation professionnelle et de l'emploi (MANFORME), vise à renforcer l'efficacité et la qualité de la formation proposée aux jeunes. Ce programme s'attache à adapter la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi et à ceux du système productif. Cette priorité nationale a justifié la création de l'Observatoire de l'Emploi et des Qualifications (OEQ). Néanmoins, quelques réticences persistent dans l'opinion publique qui tend à privilégier le savoir livresque. Un programme de sensibilisation et d'information pourrait aider dans la revalorisation de la formation professionnelle, qui fut longtemps considérée comme un « système de recyclage de déchets scolaires ».

Le secteur de la formation professionnelle à l'heure actuelle bénéficie de l'intervention de multiples opérateurs autres que l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (ANFP). Les actions du Ministère de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Artisanat ont été conjuguées à celles du secteur privé réglementées par un système d'agrément. A cet égard, il convient de souligner que le système de l'apprentissage professionnel en entreprises est en expansion : il touche actuellement 40 000 jeunes, contre 37 000 en 1997. A ceci, s'ajoute un autre type de formation dit « à caractère social », celui des centres de formation fréquentés par des jeunes en rupture scolaire. Il s'agit de la formation professionnelle proposée par les centres de la jeune fille rurale, par les centres de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT) et par les centres de l'Agence Nationale de la Femme Professionnelle (ANFP). 58% des diplômés de cette formation sont des filles, dont 43% sont formées dans les centres privés.

Ce type de formation a constitué une première solution à l'analphabétisme des femmes en milieu rural, dont le taux reste élevé. Cette modalité a permis aux jeunes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles afin d'améliorer leur employabilité et préparer leur auto-emploi (création de leur propre entreprise sous forme de petites unités de travail).

Cette initiative a été encouragée par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui a apporté un soutien à ces centres et au programme d'aide à la création de petites entreprises. L'intervention dans ce domaine de partenaires nationaux et internationaux contribuerait à consolider ce genre d'initiative et à développer ce secteur.

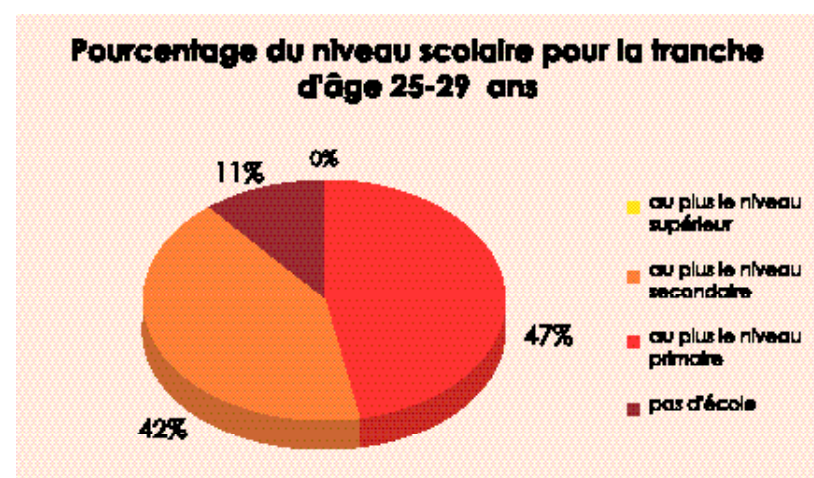
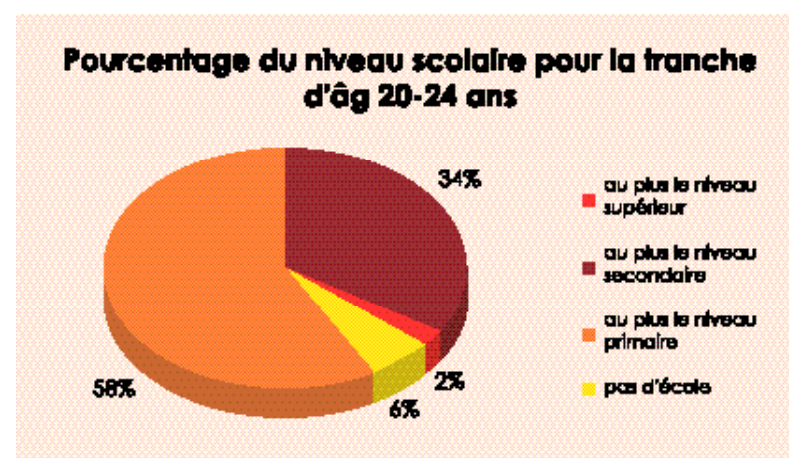
L'ensemble des réformes entreprises dans le domaine, démontre la volonté politique de lutter contre l'analphabétisme, l'abandon scolaire et la marginalisation des jeunes. La mise en place d'une approche de coordination entre le primaire, le secondaire et le supérieur explique la croissance du nombre des élèves et des étudiants. Cependant, subsistent encore des problèmes d'analphabétisme, d'abandon scolaire, de parité et d'une formation professionnelle manquant de moyens. La situation des jeunes porteurs d'handicaps, difficiles à insérer dans le système éducatif et professionnel, demeure précaire.

II - JEUNES ET EMPLOI

Le défi de la Tunisie est de réussir son intégration dans l'économie mondiale, tout en préservant ses acquis sociaux et en améliorant son niveau de développement économique. Dans ce contexte, l'emploi est sans aucun doute le plus grand défi que le pays aura à relever dans la décennie à venir. Les niveaux de chômage sont relativement élevés et ce, pour toutes les catégories de la population. Le chômage est d'autant plus préoccupant qu'il affecte une proportion importante de la population jeune, plus particulièrement les femmes (qu'elles soient diplômées ou pas), qu'il est souvent de longue durée et tend à les exclure socialement.

a) Insertion marchande des jeunes dans une économie en transition

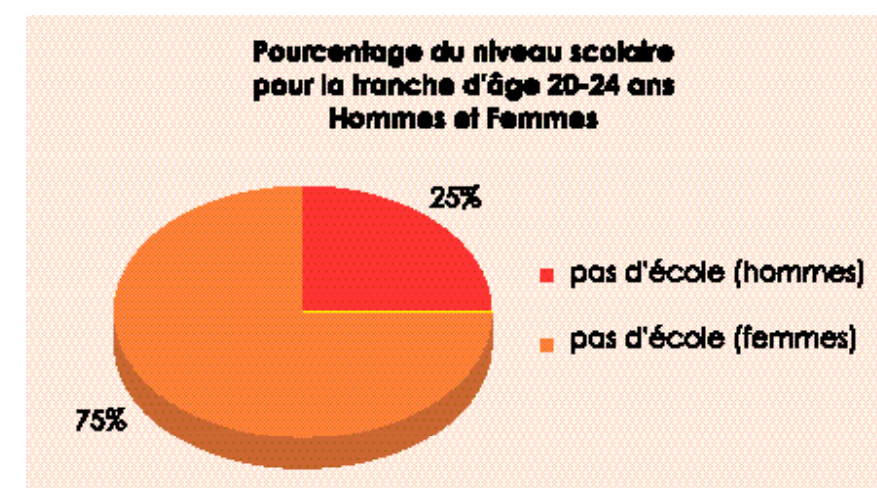
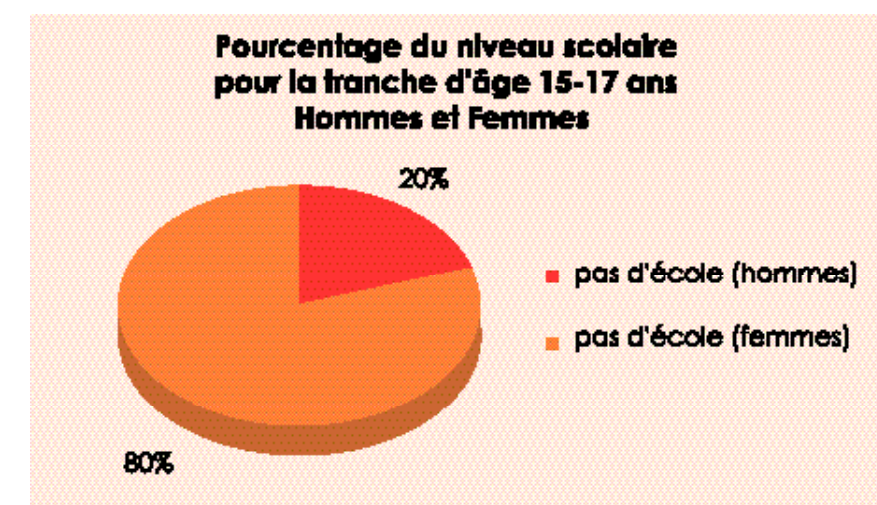
La situation actuelle des jeunes en matière d'insertion sociale est précaire, comme illustrée par les graphiques suivants* :



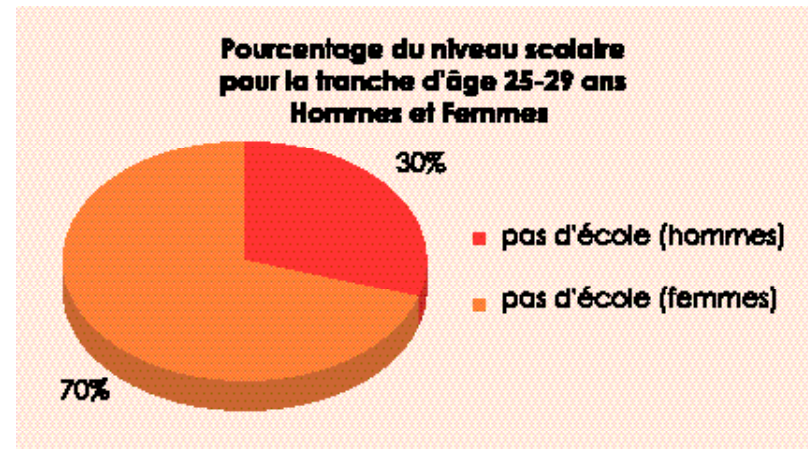
* Enquête Population Emploi, INS - Tunis 1997
* Enquête Population Emploi, INS - Tunis 1999

1) Les jeunes de moins de 29 ans se présentant sur le marché du travail ou occupant un emploi, ont en majorité un faible niveau d'instruction et peu d'expérience professionnelle.

Le profil selon le genre présente une certaine disparité. La part des femmes se présentant sur le marché de l'emploi et démunie de toute instruction est relativement plus élevée que celle des hommes de la même catégorie, et ce, quelque soit la tranche d'âge* :



* Enquête Population Emploi, INS - Tunis 1997
* Enquête Population Emploi, INS - Tunis 1999



Par ailleurs, la part des femmes se présentant sur le marché de l'emploi, diplômées du supérieur, est relativement plus élevée que celle des hommes de la même catégorie et ce, quelle que soit la tranche d'âge.

Dans un premier temps, on constate que les jeunes actifs de moins de 29 ans, ont pour la plupart un faible niveau d'instruction qui se limite à l'enseignement primaire :

- 82,6% de 15-17 ans et 71% des 18-19 n'ont pas dépassé le primaire.
- 8% des 15-17 ans et 8,2% des 18-19 n'ont jamais été à l'école.
- 65% des jeunes de 20-24 ans ont au plus le niveau primaire, et 7,6% n'ont jamais été à l'école.

A partir de 25 ans, les jeunes pourvus d'un emploi sont plus nombreux (54%) à avoir dépassé le niveau du primaire. Cependant, on remarque que :

- la proportion des jeunes qui n'ont pas dépassé le niveau du primaire est de 46%.
- celle des jeunes qui n'ont jamais été scolarisés est de 9,8%.

Il ressort de cette première approche de l'insertion marchande des jeunes les caractéristiques suivantes :

- Un niveau d'instruction faible, voire nul,
- Une importante disparité selon le genre pour les jeunes pourvus d'un emploi.

La part des jeunes filles occupant un emploi et ne possédant aucun niveau d'instruction est relativement plus élevée que celle des hommes de la même catégorie.

- 15,4% de jeunes filles actives de 15-19 ans n'ont aucune instruction, contre 3,6% pour les jeunes garçons.
- 13,4% des jeunes femmes actives de 20-24 ans, n'ont aucune instruction, contre 4,6% pour les jeunes hommes.

- 16,2% pour les jeunes femmes de 25-29 ans, contre 7% pour les jeunes hommes.

Au delà de 20 ans, la part des femmes occupant un emploi et ayant atteint le niveau du supérieur est relativement plus importante que celle des hommes de la même catégorie :

- 4% pour les jeunes femmes de 20-24 ans contre 1,7% pour les jeunes hommes .
- 16,6% pour les jeunes femmes de 25-29 ans contre 9,6% pour les jeunes hommes.

Notons que pour les 25 -29 ans, le niveau d'instruction diffère entre les hommes et les femmes . La part des femmes ayant un emploi et un niveau minimum du secondaire (58,3%) est relativement supérieure à celle des hommes de la même catégorie (52,4%) ; la fonction publique offrant un débouché intéressant pour les jeunes diplômées .

L'enquête sur la population-emploi, couvrant la période de 1994 à 1999, confirme cette réalité et révèle des taux de croissance annuels, pour les personnes actives, selon les niveaux d'instruction suivants :

- 7% pour celles ayant le niveau supérieur,
- 3,2% pour celles ayant le niveau secondaire,
- 2,2% pour celles ayant le niveau primaire,
- 1,1% pour celles qui n'ont pas été à l'école.

Il en résulte que le faible niveau d'instruction ou l'absence d'instruction limite l'accès à un emploi et se répercute sur son taux de croissance.

b) LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES ACTIFS

L'emploi des jeunes de moins de 25 ans

Globalement, l'emploi est concentré dans les secteurs agricole et textile. Cette tendance concerne plus particulièrement l'ensemble des jeunes des plus de 15-19 ans, qui sont recrutés dans l'industrie textile (26%) et dans le secteur agricole (25,5%). La situation des jeunes filles actives est précaire , elles sont le plus souvent limitées aux emplois dans l'industrie textile.

L'emploi des 25 - 29 ans

Les jeunes de 25-29 ans actifs, comparativement à ceux de moins de 25 ans, sont répartis dans des secteurs d'activités plus diversifiés. Cette diversification est en rapport avec le niveau d'instruction :

- 19% dans le secteur de la santé et de l'éducation,
- 15% dans le secteur agricole,
- 13,5% dans l'industrie textile,

- 10% dans le secteur du bâtiment et des travaux publics,
- 10% dans le commerce.

Au niveau de la structure de l'emploi, une différence apparaît entre les hommes et les femmes actifs : les femmes diplômées (25%) sont principalement dans le secteur de l'administration, de l'éducation et de la santé. Mais l'emploi féminin est concentré dans le secteur de l'industrie textile. A l'opposé, l'emploi des hommes présente une répartition plus égale selon les différents secteurs :

- 19% dans le secteur de l'éducation et de la santé,
- 16,5% dans les réparations et services,
- 15% dans l'agriculture,
- 13,5% dans le textile,
- 12% dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cependant, le redéploiement des exportations du secteur textile s'effectue dans un contexte international de restructuration de cette industrie, qui a engendré une forte concurrence et entraîné la disparition des quotas. Il est par conséquent fortement probable que l'emploi des jeunes diminue, particulièrement celui des femmes.

On soulignera également que les jeunes sont employés soit comme :

- salariés de l'industrie textile,
- aide-familiale dans le secteur agricole ou le commerce,
- ou encore comme travailleurs indépendants.

A ce sujet, les unités indépendantes créées par les jeunes tendent à disparaître en raison de leurs faibles moyens au démarrage, et l'absence de maîtrise du savoir-faire, pour produire selon les conditions du marché.

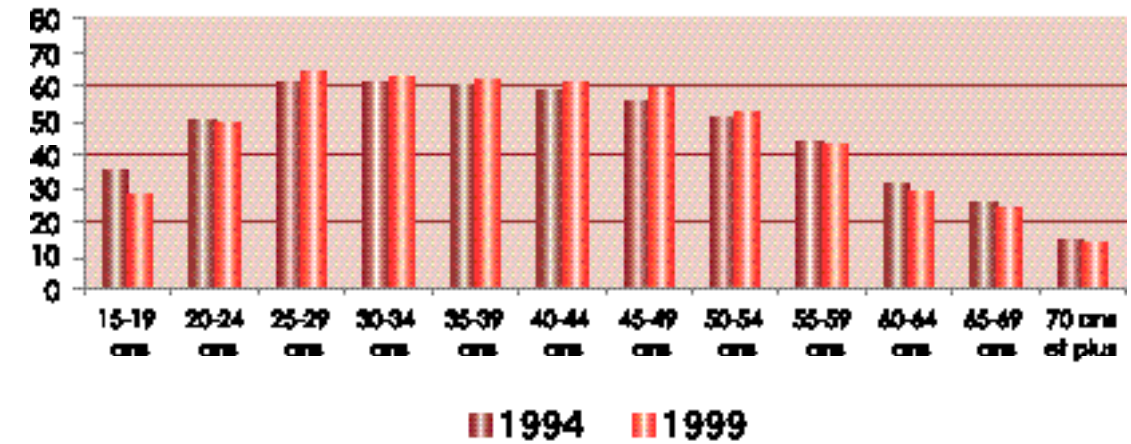
C) LE MARCHÉ DE L'EMPLOI : VÉRITABLE BARRIÈRE POUR LES JEUNES

L'analyse de l'évolution des caractéristiques de l'emploi des jeunes de 15-24 ans montre que :

- La part de la population active des jeunes de 15-24 ans tend en valeur absolue à diminuer dans le temps, du fait de la baisse importante de la tranche active des 15-19 ans,
- l'augmentation de la population active des 20-24 ans s'explique par les réformes dans l'enseignement qui visent au maintien en milieu scolaire des moins de 19 ans.

- les jeunes de moins de 24 ans sont plus exposés au chômage d'où un taux élevé, et un phénomène qui s'accroît avec le temps* :

Evolution du taux d'activité par âge entre 1994 et 1999



On remarque que le taux de chômage des jeunes se situe au-dessus du taux de chômage global avec une difficulté de plus en plus grande des 20-24 ans à s'insérer dans la vie active. Le taux de chômage est passé de 25,4% en 1994 à 30,1% en 1997, pour atteindre le niveau de 31,3% en 1999.

Par ailleurs, l'amélioration du maintien scolaire peut expliquer en partie la baisse de la population active des moins de 24 ans, mais ne nous informe pas sur la régression de l'emploi en termes absolus. En effet, la tendance générale du recul de l'emploi touche aussi le secteur non structuré.

Les enquêtes menées en Tunisie sur les caractéristiques du secteur informel révèlent que celui-ci touche une main-d'œuvre très jeune, ayant en majorité moins de 20 ans, ne bénéficiant d'aucune protection sociale ou médicale, très peu qualifiée et par conséquent faiblement rémunérée. Les jeunes se heurtent à un marché de l'emploi de plus en plus sélectif, ayant par conséquent de moins en moins la possibilité d'être employés dans le secteur structuré, ils constituent la grande majorité des travailleurs non protégés du secteur non structuré. Le marché de l'emploi du secteur structuré apparaît comme un obstacle à l'emploi des jeunes qui n'ont ni qualification ni expérience professionnelle.

* Enquête Population Emploi, INS - Tunisie 1999

d) L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

Pour les jeunes de 15-19 ans, l'analyse montre une baisse de statut de toutes les catégories. Les offres d'emploi (comme salariés ou indépendants) pour les jeunes de cette tranche d'âge sont de plus en plus limitées. L'emploi des jeunes filles est d'autant plus précaire qu'il enregistre une baisse dans toutes les catégories professionnelles. De ce fait, l'emploi des jeunes de cette catégorie, quel que soit le genre, est vulnérable même lorsque ces derniers s'insèrent dans la vie active : ils sont souvent sans qualification et ne disposent pas de fonds suffisants pour créer des unités indépendantes.

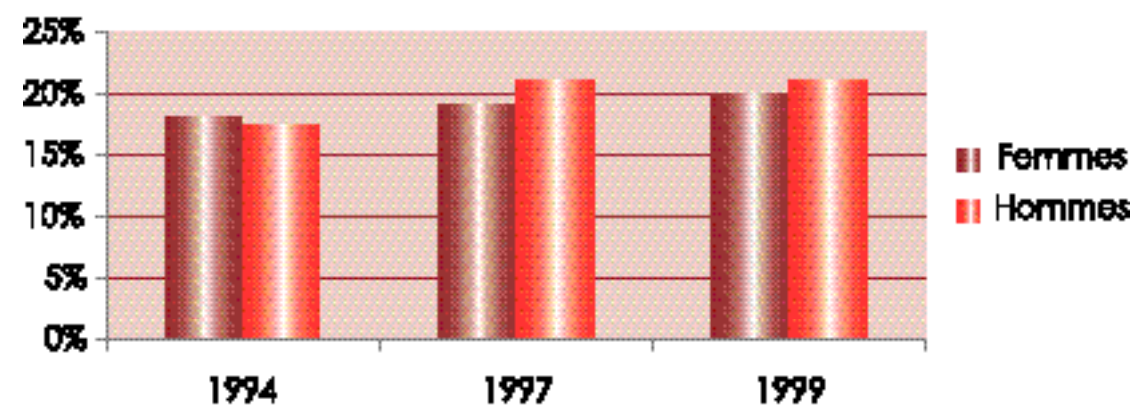
Paradoxalement, c'est dans cette catégorie de jeunes que l'on enregistre une hausse des emplois, de type aide familiale. Cette catégorie d'emploi n'est à l'heure actuelle que faiblement réglementée.

La baisse de l'emploi en terme absolu dans les catégories de salariés et d'indépendants, n'épargne pas les jeunes de 20-24 ans, et ceci sans différenciation de genre.

Les jeunes de moins de 24 ans ont en général peu de possibilité d'occuper un emploi dans le secteur structuré, et n'ont souvent pas d'emploi durable. On les retrouve dans les secteurs traditionnels, non structurés, voire en chômage de longue durée. Le niveau du taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est en augmentation.

La tranche de population des 25-29 ans ne cesse d'augmenter, mais l'offre d'emploi ne couvre pas la demande additionnelle et n'absorbe qu'une partie du chômage existant.

Evolution du taux de chômage chez les 25-29 ans



A l'issue de cette analyse sur les caractéristiques de l'emploi des jeunes, les barrières qui freinent l'employabilité des jeunes sont les suivantes :

- le secteur non structuré basé sur une main-d'œuvre jeune est en train de jouer un rôle fondamental dans l'ajustement du marché du travail en donnant aux plus jeunes une première expérience professionnelle.
- ce secteur informel absorbe un nombre important de jeunes hommes et de jeunes filles, ce qui explique l'augmentation substantielle des aides familiales entre 1994 -1999.
- le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans le secteur informel est de 9,6% par comparaison à celui des patrons et des indépendants qui est de 3,2% et celui des salariés qui est de 1,8%.

Cette croissance de l'emploi provient également de l'augmentation de l'emploi à domicile (aide familiale) qui a plus que doublé entre 1994-1997. Comme il a été déjà signalé, il s'agit d'un emploi dont la législation est encore faible ; le statut socioprofessionnel des jeunes exerçant dans ce secteur n'est pas encore défini.

Par ailleurs, en raison de la mondialisation, des tensions s'exercent sur le marché du travail tunisien. La Tunisie, pays en transition se trouve confrontée au dilemme de la compétitivité, et de la concurrence qui entraîne une réduction des emplois non qualifiés, l'exclusion des populations les plus démunies, particulièrement celles qui sont faiblement instruites, non qualifiées et dont le profil est inadapté aux nouvelles exigences de l'économie nationale et internationale. Cette contrainte a les répercussions suivantes sur les jeunes :

- le chômage affecte les jeunes de plus en plus ; 67% des chômeurs ont moins de 29 ans, et ceux de moins de 25 ans représentent 64% de l'ensemble des primo-demandeurs d'emploi.
- le pourcentage des chômeurs de longue durée en 1997 était de 49%, et en 1999, il était encore de 39,4%. Les jeunes diplômés au chômage ont vu leur nombre multiplié par trois sur la période 1994 -1999 ; ils sont passés de 1,6% à 4,7%.
- les femmes sont des chômeurs de longue durée.
- le chômage est essentiellement de longue durée. C'est un phénomène urbain à 62%. La difficulté à intégrer la vie active se prolonge dans le temps, pour se transformer en incapacité voire en impossibilité à s'adapter au marché de l'emploi. Sans possibilités d'insertion dans le système productif en tant que salariés, les chômeurs sont en situation potentielle d'exclusion sociale. Cette tendance risque de s'aggraver avec le processus de transition vers l'économie de marché.

En dépit des taux de croissance de l'ordre de 5,1% en moyenne par an, enregistrés par la Tunisie sur les cinq dernières années, la croissance économique n'a pas encore permis de créer le nombre d'emplois nécessaires. Le marché n'a pas pu proposer une offre supérieure à un seuil de 71000 postes d'emplois par an. Or, il serait nécessaire de créer chaque année 80000 postes. Cet objectif est à atteindre au cours du 10ème plan.

La situation des groupes vulnérables en matière d'emploi risque de s'aggraver en raison de la restructuration des entreprises. Celle-ci risque d'entraîner la disparition des travailleurs non qualifiés et notamment des plus jeunes.

Le marché de l'emploi se présente actuellement comme un véritable défi pour les chômeurs de longue durée, les jeunes, les femmes et les primo-demandeurs d'emploi, composés essentiellement de jeunes de moins de 29 ans.

La santé reproductive est inscrite dans la politique démographique de la Tunisie depuis l'Indépendance. Les retards dans l'analyse de cette question étroitement liée à la sexualité se justifient par la tradition arabo-musulmane fortement ancrée dans les mœurs à laquelle s'ajoute le faible nombre de services spécifiques destinés aux adolescents et aux jeunes.

Pourtant de plus en plus, les différentes mutations socioculturelles ont créé chez les jeunes de nouveaux besoins, dont le besoin d'information sur la pandémie du sida. A cet égard, le système de santé qui s'est doté de nouvelles capacités humaines et matérielles, envisage d'entreprendre diverses actions dans ce domaine. Définie comme un état de bien être général, la santé reproductive nécessite en effet non seulement la recherche d'un équilibre physiologique et psychologique lié à la sexualité de l'individu et à la procréation, mais également celui du couple et de la famille.

a) HISTORIQUE DE LA REPRODUCTION EN TUNISIE

Au lendemain de l'Indépendance, le système de santé a bénéficié de mesures infrastructurelles afin de le rendre performant, efficace et généralisé à l'ensemble de la population.

Le lancement du Programme National de Planning Familial et la création de Centres de Protection Maternelle et Infantile, a ciblé essentiellement les jeunes mariés. La sexualité des jeunes, hors contexte marital, a peu préoccupé les instances sanitaires. Ce rapport du sexuel à l'interdit a découragé les jeunes dans la recherche des informations sur la sexualité, l'épanouissement physique et psychologique.

Cette modalité de fonctionnement a persisté jusque dans les années 80. Ces années ont marqué un réel changement dans la politique interne démographique : une nouvelle stratégie est mise en place, dictée par une évolution socioculturelle qui se caractérise par :

- l'émancipation de la femme,
- l'instruction apportée aux filles,
- le recul de l'âge du mariage,
- le développement des activités dans le secteur touristique,
- l'impact de la politique démographique, qui se traduit par une régression de la mortalité maternelle et infantile, un espacement des grossesses, une réduction des naissances, de plus en plus de grossesses désirées, et un suivi médical pendant la grossesse,
- la reconnaissance du premier cas de sida en 1985.

Depuis, la santé reproductive a été étendue à la contraception, au contrôle des naissances, à la santé de la mère et du couple, ainsi qu'à l'information de la jeunesse. Cette nouvelle orientation traduit plus qu'un changement symbolique, un revirement décisif dans le domaine de la santé des jeunes.

Dans cet esprit, la santé reproductive va être redéfinie avec ses différentes dimensions : biologique, psychologique, affective et éthique.

b) LES COMPOSANTES DE LA SANTÉ REPRODUCTIVE

Garant de la politique démographique du pays et principal acteur en santé de reproduction, l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) a révisé ses modalités de fonctionnement, afin de s'adapter aux nouvelles exigences des jeunes.

Ces actions ont été orientées dans le sens de:

- la promotion d'une attitude sexuelle saine par des comportements sans risque, le respect de la liberté de l'individu et l'égalité des sexes,
- l'élimination de pratiques traditionnelles néfastes,
- la maternité sans risque (suivi des grossesses, accouchement en milieu assisté et suivi post-natal),
- la prévention et la prise en charge de la stérilité,
- l'organisation des services assurant l'interruption médicale de grossesse,
- la prise en charge des états non infectieux, notamment les cancers du col de l'utérus et du sein,
- l'information et l'offre de services de planification familiale,
- la prévention et la prise en charge des infections génitales telles que les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le Sida.

A cet égard, une décision inter-ministérielle est venue appuyer les acquis et consolider les grandes orientations stratégiques pour actualiser les actions citées ci-dessus. Ainsi, dans le 10^{ème} plan [2002-2006], l'ONFP s'engage à multiplier et à généraliser les cellules d'écoute et à encourager les consultations médicales destinées aux jeunes, ainsi que les études et les enquêtes socio-comportementales dans le domaine.

A ce propos, trois nouvelles données ont transformé le paysage démographique tunisien :

- La période du célibat s'étant allongée, la proportion de célibataires potentiellement actifs sexuellement, est plus importante.
- Le rapport du Ministère de la santé indique qu'un peu plus du quart des cas de MST et de Sida affecte les jeunes de 15-29 ans. Sur un total de 1049 cas recensés depuis 1985-2000, 273 environ concernent les jeunes .
- Le tourisme et la prostitution clandestine constituent des facteurs de risque. L'urétrite aiguë masculine touche les célibataires de 26-35 ans, et a pour source principale de contamination la prostitution clandestine.

c) STRUCTURES ET SERVICES EN SANTÉ REPRODUCTIVE

La législation en vigueur dans le domaine de la santé reproductive a mis l'accent sur l'information et la sensibilisation des adolescents et des jeunes et a mis à leur disposition les prestations de services (P.S), gratuits et libres pour les plus de 13 ans.

La Convention des Droits de l'Enfant et le Code de Protection de l'Enfant (CPE), prône le respect de la confidentialité à l'exception des cas qui nécessitent l'information des parents ou celui du Délégué à la Protection de l'Enfant (DPE).

Il convient également de souligner que la Tunisie est le seul pays arabe de tradition musulmane à pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G) pour les mineurs.

Les centres des cellules d'information constituent un autre acquis pour les jeunes en proposant des modalités contraceptives.

Les établissements scolaires proposent deux nouveaux types d'intervention :

- la visite médicale périodique, qui est une opportunité pour les adolescents de discuter des questions liées à la santé reproductive (puberté, changement physiologique et psychologique),
- les services des 200 cellules et bureaux d'écoute et de conseil (CES et BEC).

Ces structures proposent également des permanences assurées par un médecin et d'autres agents sociaux ou conseillers d'orientation.

Les cellules scolaires d'actions sociales, au nombre de 500 dans les collèges et lycées, et les clubs de santé participent à cette action.

Les structures sanitaires se répartissent entre :

- les centres de santé de base (1981), les hôpitaux (105), les centres régionaux d'éducation et de planning familial outre les consultations de Planning Familial (P.F),
- le Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire (CNMSU). Depuis 1996, ce dernier a créé une consultation dite d'adolescentologie et une consultation de gynécologie pour adolescentes, avec la gratuité des services.

Dans le secteur privé, les médecins de libre pratique et les pharmaciens, interviennent principalement pour la prise en charge de cas d'infections sexuellement transmissibles ou de grossesses. Ils constituent un relais et un garant d'une meilleure confidentialité.

Dans le secteur associatif, un rapport de l'ONFP publié en février 2001, confirme que le programme I.E.C a touché 115 534 jeunes en 1999, contre 69 700 en 1994. Une opération de sensibilisation* a touché environ 14 000 jeunes du milieu universitaire, en 2000.

Les enquêtes menées au cours de la décennie 90* ont démontré que les connaissances des jeunes en matière de santé reproductive demeurent encore superficielles, celles sur la contraception et la protection sont insuffisantes et imprécises. A ceci s'ajoutent les informations erronées en matière de santé reproductive qui demeurent importantes. Il faut souligner également que les jeunes évoquent encore des pratiques traditionnelles supposées les protéger. Quant aux problèmes affectifs, ils ne sont abordés qu'avec les membres de la famille, principalement les cousins, les cousines (36%) et les mères (23%). Un tiers des adolescents taisent encore leurs problèmes sexuels. S'agissant des sources d'information, la famille l'est pour 69% des adolescents, la télévision pour 53% et les médecins pour 43% d'entre eux .

Les différentes consultations menées auprès des jeunes ont permis de faire le constat suivant : malgré une évolution positive, les connaissances en santé reproductive, quand elles existent, ne se transforment que rarement en attitudes et comportements. Les lacunes comportementales, identifiées, peuvent être corrigées dans l'établissement scolaire. Celui-ci peut jouer un rôle important en offrant aux jeunes une nouvelle approche sur leurs droits et une information plus performante en matière d'éducation sexuelle.

La priorité accordée au développement social a permis de réduire le taux de la pauvreté absolue de 40% en 1960, à 7% en 1990 et à 4% en 2001.

Cependant, il apparaît qu'à partir de 1995, ce processus de réduction de la pauvreté absolue s'est ralenti et ceci se traduit par l'accroissement d'une catégorie de jeunes hautement vulnérable, composée de chômeurs de longue durée, de population sous-employée, de travailleurs non protégés et de travailleurs dans le secteur informel. Cette population, du fait de la faiblesse de ses ressources, de la précarité de ses emplois et de ses conditions de vie, risque de basculer à tout moment dans une situation de pauvreté.

a) PROFIL DE LA PAUVRETÉ ABSOLUE

La population pauvre est constituée de ménages avec un nombre d'adolescents et d'enfants élevé. Cette population de jeunes et d'enfants en situation de pauvreté absolue constitue un groupe hautement vulnérable. Cette vulnérabilité se traduit par :

- une situation d'insécurité alimentaire dans laquelle la couverture des besoins nutritionnels de base n'est pas assurée et peut être interrompue à tout moment,
- une situation de précarité sanitaire, l'accès aux soins préventifs et curatifs étant irrégulier,
- une situation de rupture scolaire, réelle ou latente, qui peut à tout moment se traduire par une marginalisation.

La pauvreté caractérisant cette population n'est pas statique, résulte d'un processus dynamique englobant un chômage chronique, un sous-emploi, un emploi dans le secteur informel, une détérioration du pouvoir d'achat des populations gagnant de faibles salaires. Les groupes suivants sont concernés:

- Les jeunes de moins de 29 ans constituent plus de 76% des chômeurs.
- Les jeunes de 20-24 ans représentent la plus grande proportion de chômeurs de longue durée.
- Les moins de 25 ans représentent 64% de l'ensemble des primo-demandeurs d'emploi.

b) PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI DES JEUNES

Emploi partiel et saisonnier

En 1997, les 15-29 ans représentaient 41,2% de l'emploi partiel et saisonnier, dont 26% concernaient les 15-24 ans. Les jeunes femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois partiels et saisonniers, elles sont 47,8%, contre 40% pour les hommes de cette même catégorie.

* L'enquête ONFP 93-94, «les jeunes au quotidien».

* L'enquête du DMSU en 1994, «les jeunes et la santé».

* La recherche action sur l'accessibilité familiale des jeunes au service de la Santé Reproductive, DMSU 2000.

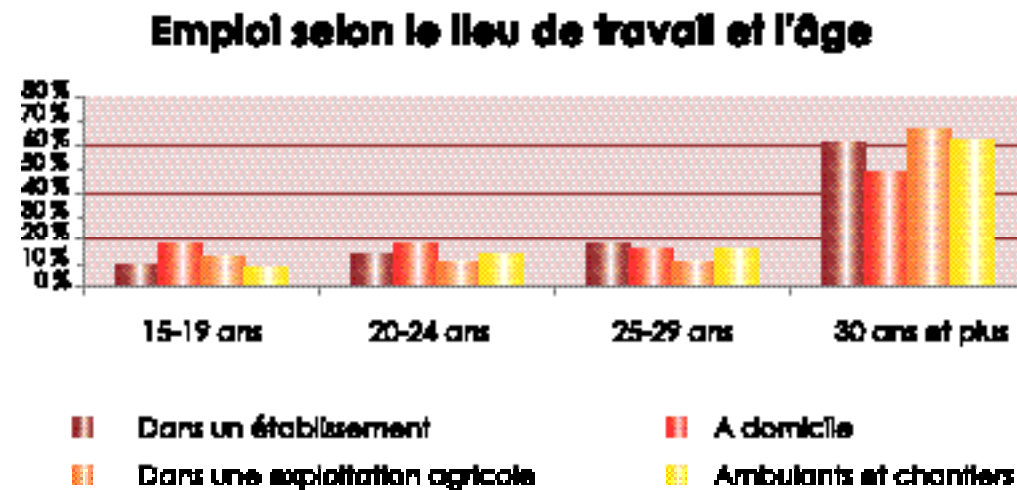
* Association ATLMST SIDA, travaillant dans le domaine de la lutte contre le VIH-SIDA

Emploi non protégé

Les plus jeunes de la tranche des moins de 20 ans (15-17 ans et 18-19 ans), occupent des emplois non protégés et faiblement rémunérés. Ces emplois peuvent être :

- à domicile,
- sur chantiers,
- sur une exploitation agricole,
- en tant que marchands ambulants.

L'évaluation des jeunes travailleurs non protégés est cependant sous estimée du fait que le caractère formel ou informel d'emploi n'est pas pris en compte dans les établissements.



Source : Recensement général de la population et de l'habitat, Tunis, 1994

La population des jeunes et en particulier les femmes travaillant à domicile, constitue une population vulnérable, travaillant au delà du temps réglementaire pour une faible rémunération. Le secteur informel délocalisé fonctionne et se développe grâce à cette main-d'œuvre jeune. Le faible niveau d'instruction d'une part et le jeune âge des travailleuses d'autre part, expliquent les rémunérations très basses.

EMPLOI SELON LE LIEU DE TRAVAIL ET L'ÂGE

	Dans un Etablissement	A domicile	Dans une exploitation agricole	Ambulants et sur chantiers	
15 -19 ans	8,7 %	18 %	12 %	8,3 %	
20 -24 ans	13,3 %	39,7%	18% 51,6%	10,6% 33%	13,4 % 38%
25 -29 ans	17,8 %	15,6 %	10,3%	16 %	
30 ans et plus	60,3 %	48,4 %	67%	62%	
Total	100%	100%	100%	100%	

Source : Recensement de la population, INS - Tunis 1994

Sous emploi de jeunes

Le sous emploi affecte les jeunes et en particulier les plus jeunes :

- la proportion des jeunes travaillant moins de trois mois par an en 1994 est toujours supérieure à celle de l'ensemble de la population pourvue d'un emploi travaillant moins de trois mois sur l'année (7,4%) . Elle atteint un taux de 14%.
- La proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans et travaillant moins de six mois sur l'année en 1994 varie de 25% à 29% selon la tranche d'âge et représente en relatif 3 à 3,5 fois la part de la population pourvue d'un emploi et travaillant moins de six mois (8,3%).
- 39,5% des femmes travaillant à domicile, 44% des marchandes ambulantes ou travaillant sur chantiers et 46% de celles employées sur des exploitations agricoles travaillent moins de six mois durant l'année.

c) PAUVRETÉ ET VULNÉRABILITÉ DES JEUNES EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Les enquêtes de consommation de l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que le niveau de dépenses est le plus faible dans les régions du centre-ouest et du nord-ouest et en particulier en milieu rural dispersé. Les dépenses annuelles par habitant dans le district de Tunis, sont pratiquement le double de celles réalisées dans ces régions. Le taux de pauvreté dépasse 10% dans les zones intérieures alors qu'il est de 5% dans les régions littorales.

Pauvreté en milieu péri-urbain

La croissance inégale des régions a engendré une migration des populations, des zones rurales vers les zones urbaines, favorisant l'émergence et le développement de zones péri-urbaines. La pauvreté de ces populations et la faiblesse de leurs ressources ont entraîné un développement de l'habitat spontané, le plus souvent insalubre. La croissance rapide et anarchique de ces quartiers, due à un afflux continu de cette population pauvre, l'absence d'équipements collectifs, ont entraîné l'apparition de phénomènes de marginalisation affectant tout particulièrement les jeunes (violence et délinquance).

Les enfants et les adolescents issus de familles pauvres, évoluant en milieu péri-urbain, constituent donc une population hautement vulnérable.

Pauvreté en milieu rural dispersé

La pauvreté des jeunes est accentuée en milieu rural dispersé. En effet, les trois quart de la population rurale du nord-ouest et du centre-ouest relèvent de l'habitat rural dispersé. Les régions de l'Ouest de la Tunisie concentrent 45% des pauvres. En revanche, la dispersion est moyenne à l'est et faible à Tunis.

En raison du faible développement économique de ces régions, de la pauvreté des familles et de la dispersion de l'habitat, les enfants et les jeunes ont des difficultés pour accéder aux écoles et aux lycées, aux centres de santé de base et plus généralement aux infrastructures de base tels que l'eau potable, l'électricité et l'assainissement ; les ménages reliés au réseau d'assainissement, ne dépassent pas 5% contre 60% en milieu urbain.

L'enfant et le jeune évoluent dans un espace sans activités culturelles, engendrant un décalage entre les connaissances acquises à l'école et leur environnement immédiat. La pauvreté et la faiblesse du niveau d'instruction des jeunes en milieux péri-urbain et rural dispersés font que leur employabilité est difficile. La situation de rupture scolaire précoce due au milieu et à cause de la pauvreté, apparaît pratiquement avec la même fréquence en milieu rural et en milieu péri-urbain.

La vie dans ces milieux développe chez les jeunes des stratégies de survie marginales, qui peuvent les faire basculer dans la délinquance.

La population employée dans le secteur non structuré constitue un autre groupe vulnérable : en effet,

- les revenus générés par l'activité ou l'emploi dans le secteur non structuré en milieu urbain et péri-urbain, permettent aux familles pauvres de survivre,
- les enfants et les adolescents déscolarisés et issus de familles pauvres constituent la part la plus importante de l'emploi informel,
- les femmes pauvres accèdent aux emplois les plus précaires. Elles s'insèrent dans l'activité marchande par des activités à faibles revenus,
- le travail des fillettes et des jeunes filles placées dans les familles en tant que domestiques, est un moyen de lutter contre la pauvreté pour les familles nécessiteuses en milieu péri-urbain et rural.

La situation des groupes vulnérables et plus précisément des plus jeunes demeure préoccupante. La précarité des moins de 30 ans et plus précisément des moins de 20 ans, est une réalité. Ces enfants et ces adolescents issus de familles pauvres, vivant dans un milieu géographiquement et économiquement défavorisé, représentent la tranche de population la plus touchée par l'abandon scolaire précoce, par le sous emploi, voire la précarité de leur activité marchande.

La présente publication, portant sur les jeunes âgés de moins de 30 ans en Tunisie, est dans un premier temps, un cadre d'évaluation des principaux programmes mis en œuvre. Ces programmes ont permis une refonte générale des domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé reproductive :

- en matière d'éducation, ils ont permis de lutter contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire des jeunes,
- en matière d'emploi, les programmes ont visé la mobilisation des ressources humaines et matérielles afin de faciliter l'insertion marchande des jeunes,
- et enfin, dans le secteur de la santé reproductive, ils ont porté sur la prévention, la sensibilisation et la protection des jeunes.

Les programmes mis en place ont favorisé le processus de développement et servi la promotion des jeunes, mais la précarité persiste.

Ainsi, le contexte international et national de libéralisation économique, de compétitivité, ainsi que de nouvelles exigences d'employabilité telles que la qualification et la formation contribuent à souligner la précarité des jeunes en exerçant sur eux une forte tension.

Dans cet esprit, l'analyse de la situation des jeunes présente un cadre de référence et de réflexion pour développer et consolider des approches qui permettraient de renforcer les capacités nationales, et consolider les stratégies locales en matière d'éducation, d'emploi et de santé reproductive.

Le besoin d'une assistance est important et doit mettre l'accent sur une logique de complémentarité entre le savoir, le savoir-faire et le savoir-être chez les jeunes.

Sur la base d'une approche pluri-partenaire, les initiatives prises dans le domaine de la formation professionnelle, de la santé reproductive et celui de l'éducation peuvent être davantage élargies par l'information et la mise en place de nouvelles techniques de conseil et de travail.

Une nouvelle concertation entre partenaires nationaux et internationaux permettrait un nouvel élan pour persévérer dans la lutte contre la paupérisation des jeunes.

- Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) 1994.
- Enquête Nationale à Indicateurs Multiples (MICS II) portant sur la Santé de la Mère et de l'Enfant. Ministère de la Santé Publique, Tunis 2000.
- Enquête Nationale sur la Population – Emploi : 1989 – 1997 – 1999.
- Enquête Population- Emploi 1999, Institut National de la Statistique INS Tunis.
- Ministère de l'Education Nationale
- Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) 1994, 2000.

Evolution de l'Emploi, du Chômage et de la population active masculine de moins de 29 ans selon la tranche d'âge

	1994			1997		
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Emploi	143203	197355	268843	118306	197691	279984
Chômage	69584	70564	56327	68952	89025	74370
Population active	212787	267919	325170	187258	286716	354354
Population active masculine totale des jeunes de 29 ans au plus		805876			828328	

Evolution de l'emploi, du chômage et de la population active féminine de moins de 29 ans selon la tranche d'âge

	1994			1997		
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Emploi	83067	106929	103522	71958	105685	118069
Chômage	31418	33389	22795	30825	41911	28088
Population active	114485	140318	126317	102783	147596	146157
Population active féminine totale des jeunes de 29 ans au plus		381120			396536	

Evolution du taux de chômage des femmes âgées de moins de 29 ans selon la tranche d'âge

	1994			1997			1999		
	15-19ans	20-24ans	25-29ans	15-19ans	20-24ans	25-29ans	18-19ans	20-24ans	25-29ans
Taux de chômage par tranche d'âge	27,4%	23,7%	18%	30%	28,4%	19,2%	29%	28%	20%
Taux de chômage des jeunes femmes de 29 ans au plus		23%			25,4%			26%	

Evolution du taux de chômage des hommes âgés de moins de 29 ans selon la tranche d'âge

	1994			1997			1999		
	15-19ans	20-24ans	25-29ans	15-19ans	20-24ans	25-29ans	18-19ans	20-24ans	25-29ans
Taux de chômage par tranche d'âge	32,7%	26,3%	17,3%	36,8%	31%	21%	39,2%	33%	21%
Taux de chômage des jeunes femmes de 29 ans au plus	24%			28%			30%		

Durée de chômage pour les moins de 29 ans

	1-6 mois	6-12 mois	12 mois au plus	Total
18-19 ans	15,3%	12%	15%	14,5%
20-24 ans	46%	50,7%	45,6%	46,5%
25-29 ans	38,7%	37,3%	39,4%	39%
Total	100%	100%	100%	100%

Résultats de l'enquête de l'Office National de la Famille et de la Population ONFP-Pan Arab Project for Family Health (PAPFAM) 2001.

	Garçons	Filles
Taux de célibat chez les jeunes par tranche d'âge		
- 15 /24 ans	99,2%	91,2%
- 25 /29 ans	85,7%	52,8%
- 30 /34 ans	50,4%	30,9%
Age moyen au mariage	33 ans	29,2%
Importance accordée par les garçons et les filles au sexe		
- Très grande importance	67%	55%
- Importance moyenne	27%	33%
Appréciation par les jeunes des problèmes sociaux et des risques des pratiques sexuelles		
- SIDA	83%	63%
- Autres IST /MST	47%	48%
- Grossesse	38%	44%
- Perte de la virginité	16%	33%
- Rejet social	15%	31%
- Avortement	7%	11%
- Stérilité / infertilité	2 à 4%	4%
Connaissance par les jeunes des moyens de prévention des IST/MST		
- L'abstinence	75%	84%
- Le préservatif	59%	27%
- La fidélité à un seul partenaire	22%	17%
Principales sources de connaissance de la santé reproductive		
- Les médias	34,9%	29,9%
- Les amis et compagnons/ compagnes d'âge	32,1%	22,6%
- L'institution scolaire	23,7%	27,6%
Comparaison selon le milieu de résidence		
Taux des jeunes qui savent que le HIV/SIDA se transmet par les relations sexuelles	97%	92%
Taux des jeunes qui connaissent les lieux d'implantation des services de SSR	27%	25%
L'école comme lieu d'acquisition des connaissances en SSR	48%	32%
La radio et la télé comme moyens d'acquisition des connaissances en SSR	72%	67%
Les journaux et les revues comme moyens d'acquisition des connaissances en SSR	44%	36%
Les structures de santé comme lieux d'acquisition des connaissances en SSR	11%	17%

